



## Crédits à la consommation

-----  
Par fernando25

Bonjour,

Mon ex-conjoint a contracté pour 75 000 euros de crédits à mon nom à mon insu.

il me l'a avoué en décembre 2018, j'ai porté plainte contre lui, il a avoué au commissariat.

J'ai le dépôt de plainte et procès verbal.

les créanciers m'appelaient, m'envoyaient des courriers pour réclamer leur argent.

Je leur ai envoyé le dépôt de plainte, procès verbal, mais ils ne voulaient rien savoir, pourtant mon ex conjoint a avoué.

Sous la contrainte, peur de me retrouver à la rue avec ma fille de 4ans, j'ai déposé un dossier de surendettement, en incluant mon mon prêt immobilier et puis les siens, j'ai accepté le dossier, signée l y a une semaine, le dossier n'a pas encore commencé. mais j'ai bien réfléchi aux conséquences, c'est à dire pendant toute la durée du prêt 25ans, je vais être bloquée et payer 900 euros par mois.

J'aimerais expliquer tout cela à un juge, qu'il comprenne ma situation, pour que ces créanciers ne s'acharnent plus sur moi, comment dois-je m'y prendre s'il vous plait?

j'ai appelé le tribunal administratif qui m'a dit que ce n'était pas de leur ressort.

merci de votre aide.

-----  
Par chance

"Vous pouvez saisir le tribunal administratif lorsque vous avez un litige avec l'administration. "

\*\*Si votre conjoint a usuré votre signature, la seule solution est de porter plainte contre lui pour faux en écriture.

\*\*S'il a contracté les crédits à son seul nom, il n'y a pas de recours possible autre que le divorce pouvant amener le juge des affaires familiales à lui attribuer à elle seule les dettes, si vous parvenez à rendre crédible votre situation de non gestionnaire absolu.

Prenez un bon avocat dans les deux cas"

-----  
Par fernando25

merci pour votre réponse.

J'ai porté plainte contre lui, il a été condamné pour faux et usage de faux au commissariat par le procureur, un rappel à la loi et 3 ans de mise à l'épreuve.

Je n'ai pas le même nom que lui, on était pas mariés.

Il a contracté les prêts à mon nom.

-----  
Par chance

pourquoi n'a t-il pas été dans l'obligation de rembourser les crédits contractés à votre insu ?

-----  
Par fernando25

Voici le compte rendu.

[url=https://zupimages.net/viewer.php?id=20/42/aeex.jpg][img]https://zupimages.net/up/20/42/aeex.jpg[/img][url]

-----  
Par chance

c'est scandaleux !! et vous la victime on vous laisse "sur la touche" avec des dettes que vous n'avez pas contractées de votre propre chef

-----  
Par fernando25

J'ai envoyé une requête au tribunal administratif, pensez-vous qu'elle sera reçue ?  
Merci.

-----  
Par chance

que vous a conseillé votre avocat ?

-----  
Par fernando25

Je n'ai pas d'avocat.

-----  
Par chance

il faut que vous preniez un avocat pour vous assister dans vos démarches judiciaires. vous croyez que la machine judiciaire va se soucier de vos "petits tracas". Elle se contre fiche du sort et du désespoir des victimes. Ces victimes qui n'ont pas obtenu de réparation judiciaire et financière !!

-----  
Par fernando25

Je n'ai pas d'avocat.

-----  
Par chance

vous allez sur le site du barreau des avocats de la ville la plus proche chez vous

par exemple si vous habitez Lyon

"Le Barreau de Lyon vous accompagne dans vos démarches ...[www.barreaulyon.com](http://www.barreaulyon.com)  
Retrouvez l'annuaire des avocats, la présentation de l'Ordre et de ses services ainsi que toute l'actualité du droit, sur le site du Barreau de Lyon...."

sur le site, il y a un onglet "recherche un avocat" vous accéderez à la liste de tous les avocats dépendant de ce barreau. vous pouvez aussi contacter la secrétaire du bâtonnier qui sera vous conseiller, je pense.

vous pouvez en fonction de vos revenus demander à bénéficier de l'aide juridictionnelle partielle ou globale en fonction de votre avis d'imposition pour payer votre avocat. IL faudra que vous demandiez à votre futur avocat s'il accepte l'aide juridictionnelle ou pas . Pour l'aide juridictionnelle, il faut retirer le dossier au service aide juridictionnelle du tribunal de justice T.I ou T.G.I